COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2024

PRESENTS : Messieurs A. VERNISSE – D. QUEZET – P.WUILLEMIN – J.J. COMBARET – S. GUYOT. Mesdames : O. TIERSONNIER - V. BONNEMOY - D. DEVAUX - R. POUPELIN et N. CERCLÉ.

Excusée : Mme L. BISCHOFF

Avant le début de la réunion, les membres de la commission aménagement des espaces et développement durable sont venus présenter leur travail effectué pour le projet de la mise en place d'un sentier piétonnier en créant de nouveaux itinéraires et en aménageant des itinéraires déjà existant le long de la Besbre et du bief du moulin.

Le compte rendu de la séance du 8 Janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Informations données par Mr Le Maire.

- Ecole rentrée scolaire septembre 2024 sans changement (pas de fermeture de classe pour l'instant).
- Poste d'adjoint technique : 9 candidatures reçues.

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023 « BAR RESTAURANT »

Le compte administratif 2023 est présenté à l'assemblée et mise au vote par le doyen d'âge, il s'identifie rigoureusement au compte de gestion de la Trésorerie de Moulins Municipale, ce qui donne :

- un excédent de fonctionnement de 15 268,94 €
- un déficit d'investissement de - 9 560,00 €

Résultat de clôture : 5 708,94 €

AFFECTATION DU R ESULTAT « BAR RESTAURANT »

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2023 au budget 2024

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023 « ASSAINISSEMENT »

Le compte administratif 2023 est présenté à l'assemblée et mise au vote par le doyen d'âge, il s'identifie rigoureusement au compte de gestion de la Trésorerie de Moulins Municipale, ce qui donne :

- un excédent de fonctionnement de 6 480,90 €
- un excédent d'investissement de 22 534,47 €

Résultat de clôture : 29 015,37 €

AFFECTATION DU R ESULTAT « ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2023 au budget 2024

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023 « COMMUNE »

Le compte administratif 2023 est présenté à l'assemblée et mise au vote par le doyen d'âge, il s'identifie rigoureusement au compte de gestion de la Trésorerie de Moulins Municipale, ce qui donne :

- un excédent de fonctionnement de 125 230,51 €
- un excédent d'investissement de 48 372,68 €

Résultat de clôture : 173 603,19 €

- un excédent des RAR 5 619,00 €

AFFECTATION DU R ESULTAT « COMMUNE »

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2023 au budget 2024.

REGLEMENT FACTURES D'INVESTISSEMENT.

Les membres du Conseil autorisent le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement par anticipation du vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023.
Ces crédits seront repris au budget 2024.

ETUDE AVANT PROJET – PASSE A POISSONS.

Le Maire rappelle l'obligation de la commune (arrêté préfectoral du 29/12/2017 sur la remise en service de la micro - centrale du moulin) de créer une passe à poissons au droit du barrage sur la Besbre.

L'étude du Cabinet AJ Ingénierie n'ayant pas abouti, il s'agit de missionner un nouveau bureau d'études pour réaliser un avant-projet. Pour se faire, 2 cabinets ont présenté un devis :

Somival Ingénierie et Cincle. Il est proposé de retenir Cincle pour un montant HT de 12 730 €.

Des subventions seront sollicités auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Départemental ainsi que la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire au titre du Fonds de Concours 2024-2026.

PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSION EN ETAT D'ABANDON AU CIMETIERE ET COLUMBARIUM.

Le Maire rappelle aux membres qu'il a été décidé l'extension d'un columbarium, et étant donné qu'il reste très peu d'emplacement libre dans notre cimetière de lancer la procédure de reprise de tombes en état d'abandon avec un relevage de 14 tombes.

Pour un columbarium, un devis Granimond qui s'élève à la somme de 9 203,22 € TTC et pour la procédure de reprise de concession ainsi que des travaux pour un relevage de 14 tombes, un devis a été proposé par Le Groupe Elabor – Cimetière de France pour un montant de 45 785,76 € TTC. Les membres à l'unanimité, acceptent ces devis et sollicitent les subventions.

DISPOSIIF DE SOLIDARITE DEPARTEMENTALE 2024.

Le Maire informe les membres qu'il convient de modifier notre dossier de demande d'aide au titre du Dispositif Départementale 2024, déposé le 23/08/2023 et d'inscrire les dépenses suivantes :

- Numérotation métrique des voies sur la commune : ……. 4 000,00 € HT
- Réparation poteaux d'incendie…… 4 210,87 € HT
- Changement de menuiseries logement communal…….. 3 429,88 € HT

Les membres à l'unanimité approuvent ces devis et sollicitent la subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de la Solidarité Départementale 2024 pour un montant de 5 000 €.

REMPLACEMENT DE MENUISERIE AU LOGEMENT COMMUNAL.

Le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal qu'il avait été décidé de prévoir quelques travaux (changement de la porte d'entrée, porte palier et une fenêtre) dans le logement situé au-dessus de la mairie.

Deux devis ont été sollicités : Sarl Morlot TMDA et la Menuiserie Générale Kévin Marc.
Les membres de la commission travaux, après avoir pris plus de renseignements ont décidé de retenir le devis de la SARL Morlot TMDA pour un montant HT de 3 429,88 € soit 3 618,52 € TTC.
A l'unanimité, le conseil municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de la Solidarité Départementale 2024.

REPARATION POTEAUX INCENDIE – DEVIS SIVOM VAL ALLIER.

Le Maire rappelle aux membres, que suite au contrôle des poteaux d'incendie effectué par le Sivom Val d'Allier, quelques observations ont été faites pour des travaux à réaliser sur 14 poteaux.

Un devis d'un montant de 4 210,87 € HT soit 5 053,05 € TTC a été proposé pour des réparations sur 7 poteaux, car le conseil municipal souhaite que cette charge soit répartie sur 2 années.

Questions diverses :

- Bulletin municipal à prévoir.
- Marquage STOP au Porche.
- Pancarte de lieudit « La Grange » qui manque.

Fin de la séance à 21 h 30.